

Règlement de l'Appel à Candidatures : « THE CYBER SHIELD QUEST 2019 »

Calendrier :

L'appel à candidatures est ouvert à compter du Mardi 27 août 2019 et se clôture le Lundi 30 septembre 2019 à 12h00 (midi).

Les candidatures peuvent être soumises à l'adresse : contact.finistere@levillagebyca.com pendant toute la période d'ouverture. Les dossiers ne sont toutefois relevés qu'à la date de clôture.

Toute question en amont de la soumission du dossier de candidature peut être adressée par les candidats au correspondant « The Cyber Shield Quest 2019 » :

Mme Gina HERRY

Mail : gina.herry@levillagebyca.com

Ou à l'adresse : contact.finistere@levillagebyca.com

Table des matières

A.	CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
B.	THEMATIQUES RETENUES.....	3
C.	CRITERES D'ELIGIBILITE	4
D.	CRITERES D'EVALUATION ET PROCESSUS DE SELECTION.....	5
E.	ACCOMPAGNEMENT OCTROYE.....	6
F.	GARANTIE, CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION	8
G.	SOUSSION DES PROJETS.....	10
H.	LIMITES DE RESPONSABILITES.....	12
I.	RESERVES	13
J.	LOI APPLICABLES ET LITIGES.....	13
K.	CONSULTATION DU REGLEMENT	13

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'appel à candidatures « THE CYBER SHIELD QUEST 2019 » coorganisé par le **Village by CA Finistère, BDI et les Commanditaires (Axians, Even, Naval Group, Shom, Thalès & Triskalia)**, ci-après « **LES ORGANISATEURS** » est un dispositif d'accompagnement qui vise à soutenir des projets innovants de la filière CYBER et à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises innovantes.

Il sélectionne, dans le cadre d'une procédure favorisant la compétition, des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française, européenne voire mondiale. Il permet d'accompagner des projets innovants, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets sont portés par des porteurs de projets individuels et/ou des entreprises.

Cet appel à candidatures est également soutenu par **l'IMT Atlantique, l'ENSTA, la Chaire de Défense Cyber Navale et DIATEAM**, ci-après « **les Experts** »

B. THEMATIQUES RETENUES

Le concours est ouvert aux projets innovants de la filière CYBER susceptibles d'intervenir sur les thématiques ci-dessous :

- **CYBERSECURITE NAVALE :**

Le secteur maritime dispose d'infrastructures maritimes sensibles face aux cybermenaces et pouvant avoir de lourdes conséquences sécuritaires, économiques voire écologiques.

Cet appel à candidatures se concentrera sur les solutions cyber-sécuritaires pour les navires.

Sont attendues :

- des briques technologiques et solutions portant sur la protection des systèmes d'information du navire (stockage de la marchandise, gestion du bon fonctionnement mécanique et opérationnel du navire, systèmes de communication du navire)
- ainsi que de l'infrastructure de communication du navire, et les services aux navigants.

- **CYBERSECURITE INDUSTRIELLE :**

Développer une industrie performante ne peut se faire qu'en prenant en compte les enjeux de cybersécurité.

Les briques technologiques, solutions et services permettant de durcir les systèmes de contrôles industriels et les SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) sont recherchés.

Sont attendus :

- des solutions et services portant sur l'architecture de sécurité, le zonage, les mesures techniques de protection, de mitigation, de surveillance et de supervision.
- des éléments contribuant à la sécurité des liens tout au long du process, incluant l'amont (les fournisseurs et sous-traitants) et l'aval (clients, distributeurs).

C. CRITERES D'ELIGIBILITE

Le dossier de candidature doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

Le Dossier doit :

1. être soumis, dans les délais, sous forme électronique à l'adresse contact.finistere@levillagebyca.com
2. être complet, au format imposé du dossier de candidature à recevoir sur demande à l'adresse contact.finistere@levillagebyca.com , tous les paragraphes et tableaux étant renseignés ;

La candidature doit :

3. s'inscrire dans l'un des domaines identifiés dans le paragraphe B ;
4. porter sur des travaux innovants et/ou prévoir la création d'une entreprise de technologies innovantes ;
5. entrer dans la qualification de projet « **Incubation** », « de l'idée au développement du Minimum Viable Product (sans commercialisation obligatoire) » : projet en émergence encore au stade de l'idée nécessitant une phase de maturation. Ces projets nécessitent d'être approfondis sur les plans technologique, industriel, commercial, juridique ou financier. Une phase de maturation et de validation du projet de 3 à 12 mois est généralement nécessaire avant la création d'une entreprise ;

ou

entrer dans la qualification de start-up en « **Accélération** » « d'un premier POC (Proof of Concept) vendu, au passage à l'échelle industrielle »: projet en création-développement, plus avancé ou pour lequel une société réalise du chiffre d'affaires. La start-up candidate postule pour trouver soit de nouveaux débouchés, ou pivoter grâce à la réalisation de nouveaux POC répondants aux usages recherchés par **les Commanditaires**. La Start-up a la capacité de mener à bien le POC (a minima des compétences sont présentes dans l'entreprise)

Le Porteur doit :

6. être « *unique* » :
 - pour les projets « **Incubation** » : être porté par une personne physique individuelle ;
 - pour les start up en « **Accélération** » : être porté par une PME, personne morale (au sens de la définition communautaire issue de la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003) à jour de ses obligations fiscales et sociales, ou en cours de formation, n'étant pas considérée comme une entreprise en difficulté au sens européen et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective en cours.

D. CRITERES D'EVALUATION ET PROCESSUS DE SELECTION

Critères d'évaluation

Une fois l'éligibilité validée, la pré-sélection des projets s'appuiera sur les critères suivants :

- **Dimension humaine / adéquation porteur(s)/projet**
 - Compétences / connaissance du porteur
 - Qualités et complémentarité des membres de l'équipe
 - Capacité managériale et force de conviction
 - Motivation - envie

- **Dimension économique**
 - Identification d'un besoin client (l'offre répond-elle à un besoin client ?)
 - Cibles clients identifiées
 - Potentiel du marché / ambition du produit ou de la solution
 - Différenciation de l'offre
 - Modèle économique

- **Dimension innovante - originalité du produit ou de la solution et crédibilité de l'innovation**
 - Caractère innovant
 - Propriété intellectuelle
 - Faisabilité de l'innovation (Réalisme)
 - Respect des thématiques

Processus de sélection

Pour gérer cette action, un Jury sera composé de représentants d'un maximum de 10 personnes, chaque membre ayant été sélectionné pour ses compétences au sein des partenaires suivants : Les **ORGANISATEURS & les Experts** (Chaire de Défense Cyber Navale, IMT Atlantique, ENSTA & DIATEAM)

A l'issue de la date de clôture de l'appel à candidatures, le Jury conduit une première analyse en termes d'éligibilité et informera les candidats non éligibles.

La pré-sélection sera réalisée par le Jury entre le 15 octobre et le 31 octobre 2019. A compter du 2 novembre 2019, les dossiers présélectionnés seront invités à préparer une présentation pour une audition de 15 minutes maximum, ci-après le « Pitch » devant le Jury. Le Pitch se déroulera à Brest au cours de la semaine 47 et permettra de détecter et de sélectionner les projets les plus prometteurs respectant l'ambition de l'Appel à candidatures « THE CYBER SHIELD QUEST 2019 ».

A l'issue de ces auditions, le Jury annoncera le 23 novembre 2019, les lauréats de l'appel à candidatures, lors de l'événement UNLOCK YOUR BRAIN HARDEN YOUR SYSTEM qui se tiendra à Brest.

E. ACCOMPAGNEMENT OCTROYÉ

Projets éligibles :

L'ensemble des projets éligibles bénéficie d'un temps d'échange d'1 heure **avec un expert** pour un diagnostic synthétique du projet ou du produit/service et potentiellement de contacts pour aider au développement du projet et à la levée de freins éventuels.

✓ Projets présélectionnés :

A compter du 4 novembre, les projets présélectionnés bénéficient d'un temps d'échange avec un expert pour un bilan individualisé du projet (*marché, besoin, structuration, finances...*) en vue de la préparation du Pitch de présentation devant le Jury qui aura lieu, à Brest, semaine 47.

✓ Projets Lauréats « *Incubation* » :

- **Accompagnement Structuration du Projet** : intégration gratuite dans un incubateur pour 6 mois (ENSTA ou IMT Atlantique à Brest) et attribution d'un coach expert issu d'un COMMANDITAIRE pour aider au développement du projet
- **Accès au marché pour évaluer le potentiel** : accompagnement par les équipes Marketing d'un COMMANDITAIRE. Facilitation des expérimentations et des évaluations des produits sur les marchés
- **Développement produit/service** : accompagnement d'un consultant ou d'un designer dans la définition de la proposition de valeur jusqu'au maquettage du MVP
- **Experts en cybersécurité** : 5 jours/homme
- **Hébergement/espaces dédiés mis à disposition** : 2 postes de travail dans un incubateur pendant 6 mois (ENSTA ou IMT Atlantique à Brest) et accès aux bureaux de passage dans les 30 Villages by CA du réseau
- **Mise en visibilité** : mise en lumière dans la presse, accès à tarif privilégié aux grands salons nationaux et internationaux (Vivatech, FIC, CES Las Vegas, etc...).

✓ Projets Lauréats « *Accélération* » :

- **Accompagnement pour le passage à l'échelle** : intégration gratuite au Village by CA Finistère pour 1 an avec accès aux experts du réseau des Villages by CA (hors technologie) et attribution d'un coach expert issu d'un COMMANDITAIRE. Assistance à la recherche de financement
- **Accès au marché pour développer son Chiffre d'Affaires** : mise en relation d'affaires qualifiées avec les Partenaires du réseau des Villages by CA (environ 500 partenaires), accompagnement au développement à l'international, et selon le potentiel du produit/service : aide à la distribution voire intégration dans la gamme d'un industriel.
- **Amélioration produit/service ou adaptation au cas d'usage** : financement d'un POC, accès à une usine agro-alimentaire (si pertinent) pour expérimenter la solution, conseils en ergonomie de IIHM (si nécessaire) par un designer ; possibilité de tester les produits/services via les réseaux d'un commanditaire ;
- **Expert en Cybersécurité** : jours/hommes nécessaires selon le cadrage du POC
- **Hébergement/espaces dédiés mis à disposition** : 2 postes de travail au Village by CA Finistère pendant 1 an et accès aux bureaux de passage dans les 30 Villages by CA du réseau ; possibilité de reconduire pour 1 an l'accès au Village By CA ; pour les entreprises situées en dehors de la Région Bretagne, la facilitation des démarches d'implantation ;

- **Mise en visibilité** : mise en lumière dans la presse, accès aux événements « Business Connect » du réseau des Village by CA, accès à tarif privilégié aux grands salons nationaux et internationaux (Vivatech, FIC, CES Las Vegas, etc...).

Accompagnement : points intermédiaires trimestriels

Le bénéficiaire s'engage à présenter l'avancement du développement du projet ou du produit/service, lors des points intermédiaires trimestriels planifiés par les **ORGANISATEURS**.

F. GARANTIE - CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

GARANTIE

Les candidats certifient que les contenus transmis dans le cadre de l'Appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019 respectent les droits des tiers et notamment les droits patrimoniaux et moraux d'auteurs (images, textes, logos, etc.), les droits de marque, les droits de la personnalité tels que droit au nom et à l'image ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle. En particulier, les candidats déclarent qu'ils ne reproduisent aucun texte dont ils ne seraient pas les auteurs sans autorisation.

Les candidats garantissent que l'utilisation des travaux présentés dans le cadre de l'appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019 ne portera pas atteinte aux droits de tout tiers et s'engagent à faire leur affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quels qu'en soient la forme, l'objet et la nature, qui serait formée contre les **ORGANISATEURS** et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et/ou l'exploitation de tout contenu qu'ils ont présenté.

Les candidats garantissent les **ORGANISATEURS** de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard.

CONFIDENTIALITE

Les documents transmis dans le cadre de l'appel à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel à candidatures. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité. Les membres du Jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019 s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative aux projets déposés.

Une fois le projet sélectionné, les lauréats sont tenus de mentionner le soutien apporté par les **ORGANISATEURS** dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats avec la mention unique - « *ce projet est lauréat de l'appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019* » - ainsi que les logos du ou **des Commanditaires** qui le soutiennent.

Toute opération de communication doit être concertée entre le porteur de projet ou la start up et le Commanditaire, afin de vérifier notamment le caractère diffusable des informations et la conformité des références à celles du règlement de l'appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019. Le Commanditaire se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux de l'appel à candidatures, sur ses enjeux et sur ses résultats, sur la base des informations diffusables à savoir sans estampille de confidentialité.

Le bénéficiaire enverra au Commanditaire une fiche de communication relative au projet soutenu.

Enfin, les bénéficiaires sont tenus à une obligation de transparence et de *reporting* vis-à-vis de leur Commanditaire, nécessaire à l'évaluation *ex-post* des projets ou de l'appel à projets.

COMMUNICATION

Les données à caractère personnel qui seront communiquées par les candidats dans le cadre du traitement de leur dossier de candidature seront informatisées, enregistrées et utilisées par les **ORGANISATEURS** pour les nécessités de leur participation, sélection et attribution des aides. Elles pourront également faire l'objet d'un traitement à des fins statistiques. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les candidats disposent des droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression pour l'ensemble des données les concernant. Toute demande en ce sens doit être adressée par email à :

contact.finistere@levillagebyca.com

Chaque candidat autorise à titre gratuit les **ORGANISATEURS**, ou toute personne qu'ils auront désignée, à le photographier, filmer, enregistrer et à exploiter son image, sa voix, ses propos, pour les éléments non confidentiels, réalisés dans le cadre de la préparation de l'appel à candidatures, sa promotion et de la remise des résultats.

Les prises de vues et interviews ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de toute société des **ORGANISATEURS**, nationale et internationale, pour leurs besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur leurs activités.

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, les photographies et films du Candidat, identifiés non confidentiels, soit par les **ORGANISATEURS**, directement, soit par l'intermédiaire de tout tiers autorisé par les **ORGANISATEURS**, dans le monde entier, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, audiovisuelle, informatique, sur tous supports et en tous formats, et de les diffuser tant dans le secteur commercial que non commercial, et public que privé, en vue de la réception collective et/ou domestique.

Cette autorisation accorde également aux **ORGANISATEURS** ou à toute personne qu'ils auront désignée le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports et dans les conditions ci-dessus mentionnées les propos que le représentant du Candidat aura tenus dans le cadre de la communication interne des **ORGANISATEURS**, ou de toute société affiliée, sur l'appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019.

Cette autorisation d'exploitation d'image est valable 5 ans à compter de la date de réception de la candidature à l'appel à candidatures THE CYBER SHIELD QUEST 2019 qui vaut acceptation du présent Règlement.

G. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Dossier de candidature

L'ensemble des modèles de document et le dossier de candidature sont fournis aux candidats qui en feront la demande sur le formulaire en ligne sur le site de THE CYBER SHIELD QUEST 2019 en fonction de la maturité de la solution candidate.

- Les projets « **Incubation** » doivent présenter une description détaillée du projet de création selon son degré d'avancement et un état des besoins et des moyens jugés nécessaires à sa maturation en suivant le dossier de participation disponible. Les candidats au titre de la catégorie « **Incubation** » s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'expertise de leur dossier.
- Les Start Up en « **Accélération** » doivent présenter une description détaillée de leur produit ou service ainsi que des informations relatives au marché, un plan de développement et un plan de financement, conformément au dossier de participation disponible. Les candidats au titre de la catégorie « **Accélération** » s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'expertise de leur dossier notamment l'état de la propriété intellectuelle et les rapports d'études préalables déjà réalisées.

De manière générale et quel que soit le type de candidats, ils doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet ou produit/service au regard de la propriété intellectuelle et les contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du Jury de sélection.

- Le dossier de candidature « **Incubation** » est composé des éléments suivants :
 - **DOSSIER DE CANDIDATURE : Présentation et Données financières format « WORD »**
 - **ANNEXE 1 : CV de l'équipe projet**
 - **ANNEXE 2 : La présentation sous format libre (PPT ou autres) pour l'audition devant le Jury en cas de pré-sélection du dossier.**
- Le dossier de candidature « **Accélération** » est composé des éléments suivants :
 - **DOSSIER DE CANDIDATURE: Présentation et Données financières format « WORD »**
 - **ANNEXE 1 : CV**
 - **ANNEXE 2 : La présentation sous format libre (PPT ou autres) pour l'audition devant le Jury en cas de pré-sélection du dossier.**

Une attention particulière doit être apportée à la qualité de la rédaction du dossier et à sa clarté. Le dossier de candidature doit comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects techniques et scientifiques, ainsi que les perspectives industrielles et commerciales.

Dépôt des projets

Les projets sont à adresser **uniquement** sous format électronique à l'adresse :

contact.finistere@levillagebyca.com

La date de clôture est fixée au [Lundi 30 septembre 2019 à 12h00 \(midi\)](#)

Les dossiers arrivés après la date de clôture ainsi que les dossiers incomplets ne sont pas éligibles.

H. LIMITES DE RESPONSABILITES

La responsabilité des **ORGANISATEURS** est strictement limitée à la délivrance des récompenses effectivement et valablement gagnées. Le résultat des délibérations du Jury ne peut pas donner lieu à contestation. Les candidats non primés ou non retenus ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité.

Les **ORGANISATEURS** ne sauraient donc être tenus pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des candidats à l'Appel à candidatures et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des candidats au réseau via le site Internet et sur les pages ou le règlement est accessible.

Les **ORGANISATEURS** ne sauraient être tenus pour responsable au cas où un ou plusieurs candidats ne pourraient se connecter à la page internet sur lequel le règlement est accessible ou celle permettant de candidater du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment et non limitativement à : l'encombrement du réseau, une erreur humaine ou d'origine électrique, une intervention malveillante, un problème de liaison téléphoniques, un dysfonctionnement de logiciel ou de matériel, un cas de force majeure.

Les **ORGANISATEURS** pourront annuler tout ou partie de l'appel à candidatures s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Appel à candidatures ou de la détermination du ou des lauréat(s). Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entrainera la disqualification du candidat.

Le règlement de l'Appel à candidatures sera disponible à tout moment pendant toute la durée de celui-ci sous réserve d'un éventuel cas de force majeure sur demande expresse par email à :

contact.finistere@levillagebyca.com

Les **ORGANISATEURS** pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à la page internet de l'Appel à candidatures. Les **ORGANISATEURS** ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences et notamment **du** fait qu'un candidat n'aurait pas disposé de la dernière version du règlement de l'Appel à candidatures ou d'un autre document lié en cas de modification ou d'évolution des dits documents.

Les **ORGANISATEURS** se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter ou d'annuler l'Appel à candidatures, étant précisé qu'aucune réclamation ne sera admise dans une telle éventualité. De même, la responsabilité des **ORGANISATEURS** ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à ce dernier, les engagements résultant du présent Règlement ne pouvaient pas être en tout ou partie tenus.

La participation à l'Appel à candidatures implique l'acceptation du présent Règlement sans réserve aucune par le Candidat.

I. RESERVES

Les **ORGANISATEURS** se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'ils jugeront utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout Candidat n'étant pas titulaire des droits d'auteur des travaux soumis dans son dossier de participation.

J. LOI APPLICABLES ET LITIGES

Le présent règlement et de façon plus générale, l'appel à candidatures, sont soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine du Village by CA Finistère.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement ou toute contestation relative à l'Appel à candidatures sera tranchée en dernier ressort exclusivement par les membres de la Direction du Village by CA Finistère.

Toute réclamation relative à l'Appel à candidatures devra être formulée par écrit à l'adresse : contact.finistere@levillagebyca.com . Aucune contestation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture de l'appel à candidatures.

K. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement sera adressé à titre gratuit et dans son intégralité à toute personne qui en fera la demande, à l'adresse suivante : contact.finistere@levillagebyca.com .

Les **ORGANISATEURS** se réservent le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Appel à candidatures.